

LOCALE

## **Le SDE 09 installe son nouveau comité syndical**

 2 min

Réuni vendredi dernier, le Syndicat départemental d'énergies de l'Ariège (SDE 09) a officiellement installé son nouveau comité syndical à l'issue du renouvellement des conseils municipaux.

Sur les 348 délégués des collectivités ariégeoises, 262 ont assisté à cette assemblée générale qui marque le début du mandat. La séance s'est ouverte sous la présidence du doyen d'âge, Louis Marette, chargé d'installer la nouvelle instance et de superviser les votes électroniques. Annie Bouby, maire de Verniolle, a été désignée secrétaire de séance.

Sans surprise, le président sortant Jean-Paul Ferré, seul candidat en lice, a été reconduit à la tête du SDE 09 avec 257 voix. Cette réélection s'inscrit dans la continuité des actions menées par le syndicat pour la transition énergétique en Ariège.

Dans la foulée, les élus ont validé une nouvelle organisation du bureau syndical. Celui-ci passe de vingt-trois à quinze membres afin de mieux correspondre à l'organisation actuelle des intercommunalités du département. Le nombre de vice-présidents a également été réduit, passant de six à quatre.

Un bureau resserré et des commissions renouvelées

Ont ainsi été élus vice-présidents : Josiane Berge, maire de Benagues, Jean-Claude Commenge, maire de Campagne-sur-Arize, Martine Esteban, maire de Varilhes, et Jean Doussain, maire de Sainte-Croix-Volvestre. Dix autres élus de divers territoires locaux viennent compléter l'exécutif.

La séance a également permis de renouveler plusieurs instances stratégiques :

commissions d'appel d'offres, de délégation de service public, ou encore la commission consultative mixte paritaire énergie. Cette dernière s'avère essentielle dans la coordination des projets énergétiques entre le SDE 09 et les intercommunalités ariégeoises.

Les représentants du syndicat au sein de différents organismes départementaux et régionaux ont aussi été désignés, notamment auprès de l'Agence locale de l'énergie du département de l'Ariège (ALEDA), de l'Agence régionale énergie climat (AREC) et du Comité national d'action sociale (CNAS).

Au-delà des élections, cette assemblée générale a surtout permis de fixer les grandes règles de fonctionnement du syndicat pour les années à venir. Les délégués ont adopté les délégations de compétences accordées au bureau et au président afin de faciliter la gestion quotidienne du SDE 09.

Ces délégations concernent notamment les finances, les marchés publics, les ressources humaines, les opérations foncières, les travaux sur les réseaux d'énergie ainsi que les actions liées à la transition énergétique. Le président disposera ainsi de nouvelles prérogatives pour engager certains marchés publics, solliciter des subventions, conduire des opérations de rénovation énergétique ou encore piloter des projets liés aux réseaux électriques et gaziers. Le bureau syndical conservera pour sa part un rôle décisionnaire sur les dossiers les plus structurants et les investissements importants.

La séance s'est enfin conclue par la lecture de la charte de l'élu local, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Bérangère De Smet



